

04.2.1. PLAN DE ZONAGE - LA COMMUNE

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017
Modification simplifiée n°2 approuvée le 28 mai 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée le 25 mai 2021
Modification de droit commun n°1 approuvée le 14 février 2022
Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 février 2023

ECHELLE : 1/10 000 ème




SARL Alpicité
Av. de la Clapière - 1 Résidence de la Croisée
des Chemins - 55205 Embun
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Modification de droit commun n°2
approuvée le

Le Maire :

N°	Commune	Intitulé	Surface
03 10	Commune	Régulation de volumes de voirie	484 m²
03 11	Commune	Aménagement de voirie de desserte	1860 m²
03 12	Commune	Aménagement de voirie de desserte	800 m²
03 13	Commune	Aménagement de voirie de desserte	1026 m²
03 14	Commune	Aménagement de voirie de desserte	966 m²
03 15	Commune	Aménagement de voirie de desserte	580 m²
03 16	Commune	Aménagement de voirie de desserte	310 m²
03 17	Commune	Aménagement de voirie de desserte	22 m²
03 18	Commune	Aménagement de voirie de desserte	24 m²
03 19	Commune	Aménagement de voirie de desserte	212 m²
03 20	Commune	Aménagement de voirie de desserte	11 m²
03 21	Commune	Aménagement de voirie de desserte	43 m²
03 22	Commune	Aménagement de voirie de desserte	73 m²
03 23	Commune	Aménagement de voirie de desserte	490 m²
03 24	Commune	Aménagement de voirie de desserte	140 m²
03 25	Commune	Aménagement de voirie de desserte	220 m²
03 26	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 27	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 28	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 29	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 30	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 31	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 32	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 33	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 34	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 35	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 36	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 37	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 38	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 39	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 40	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 41	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 42	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 43	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 44	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 45	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 46	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 47	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 48	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 49	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 50	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 51	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 52	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 53	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 54	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 55	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 56	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 57	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 58	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 59	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 60	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 61	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 62	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 63	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 64	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 65	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 66	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 67	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 68	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 69	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 70	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 71	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 72	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 73	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 74	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 75	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 76	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 77	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 78	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 79	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 80	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 81	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 82	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 83	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 84	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 85	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 86	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 87	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 88	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 89	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 90	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 91	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 92	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 93	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 94	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 95	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 96	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 97	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 98	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
03 99	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²
04 00	Commune	Aménagement de voirie de desserte	100 m²



LEGENDE

- ZONES DU PLU
- Limites des zones de PLU
- Ua : Zone du centre station à forte densité
- Uaa : Zone du centre station à forte densité dédiée à des logements sociaux
- Uaa1 : Zone soumise à l'OAP n°5
- Uah : Zone des centres anciens des villages
- Uat : Zone du centre station d'hébergements touristiques
- Ub : Extension récente de la station de densité modérée
- Uba : Extension récente de la station de densité modérée soumise à l'OAP n°4
- Ubh : Extension récente des villages à densité modérée
- Uc : Zone du Clos des Fonds de très forte densité
- Ue : Zone artisanale
- Uep : Zone de services publics et d'intérêts collectifs
- Uep1 : Zone dédiée à la création d'un centre aquatique
- Uep2 : Zone dédiée à la création de stationnements publics
- UUh : Zone d'urbanisation future dédiée à de l'habitat soumise à l'OAP n°1
- AU1 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2
- AU2 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2
- AU3 : Zone d'urbanisation future soumise à l'OAP n°3
- 2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification/révision du PLU
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle protégée
- Na : Zone naturelle pouvant accueillir des activités agricoles
- Np : Zone de protection des captages (immédiat et rapproché)
- Npe : Zone de protection des captages (éloigné)
- Npe(s) : Zone de protection des captages (éloigné) dans l'emprise du domaine skiable
- Ns : Domaine skiable
- Nse : Zone d'équipements touristiques en lien avec l'activité ski

- PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES
- Emplacement réservé pour équipements publics
- Zone humide protégée en application de l'article L151-23 du CU
- Périmètre étudié au niveau des risques naturels
- Zone d'aléa moyen constructible sous conditions
- Zone d'aléa fort inconstructible
- Risques miniers - zone de travaux
- Secteur dans lequel le débit de fuite est limité à 10L/s/ha
- Secteur dans lequel en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements défini par le règlement écrit
- Alignement de l'Avenue de la Muzelle
- Retrait de 5m par rapport à l'alignement de l'Avenue de La Muzelle
- Bâtiment ou groupe de bâtiments remarquables

- AUTRES INFORMATIONS
- Lac de la Buissonnière (Non application de l'article L122-12 du CU)
- Périmètre de protection des berges des lacs (Art L122-12 du CU)
- Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques (Rayon de 500m)- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Remontées mécaniques existantes ou projetées
- Piste de ski
INFORMATIONS CADASTRALES
- Parcelles cadastrées (PCI 2023 - IGN)
- Bâtiments cadastrés (PCI 2023 - IGN)